

MARCHÉ DU CANNABIS DE L'ONTARIO : LES CHIFFRES



1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024





L'OCS PUBLIE LE RAPPORT INTITULÉ MARCHÉ DU CANNABIS DE L'ONTARIO : LES CHIFFRES À TITRE DE RESSOURCE POUR TOUS LES ONTARIENS D'ÂGE ADULTE.

En tant que grossiste et distributeur du cannabis récréatif légal de l'Ontario, la Société ontarienne du cannabis (OCS) a pour mission d'offrir une option de recharge compétitive au marché illégal, de se faire le champion d'une industrie de cannabis socialement responsable et de reverser ses bénéfices à la population de l'Ontario.

L'OCS est fière de communiquer des données visant à informer les Ontariens d'âge adulte des progrès réalisés dans l'industrie légale du cannabis, soutenant ainsi notre vision qui consiste à favoriser le marché du cannabis le plus important et le plus dynamique du Canada.

L'information contenue dans cette publication démontre l'étendue et la portée des opérations de vente au détail du cannabis en Ontario et la croissance de l'accès au cannabis légal au fil du temps. Le présent document vise à donner un aperçu des principaux faits et chiffres pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, ainsi que des données historiques pertinentes en glissement annuel.

Le rapport *Marché du cannabis de l'Ontario : les chiffres* fera l'objet de plusieurs éditions au fil du temps et l'OCS vous invite à lui faire part de vos commentaires afin d'améliorer la valeur de cette publication pour les Ontariens d'âge adulte. Envoyez vos commentaires à l'OCS à l'adresse inquiries@ocs.ca.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ :

Les données fournies dans la présente publication ne le sont qu'à titre informatif. L'OCS est l'unique propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle et de tous les droits, titres et intérêts liés à la présente publication, *Marché du cannabis de l'Ontario : les chiffres (1^{er} janvier au 31 décembre 2024)*, et de toutes les données qui y sont contenues, lesquels ne peuvent être utilisés; les idées qui en découlent ne peuvent être exploitées qu'avec l'approbation écrite de l'OCS. Conformément à ce qui précède, aucune partie autre que l'OCS n'est autorisée à modifier, publier, transmettre, participer au transfert ou à la vente, créer des œuvres dérivées ou exploiter ou utiliser de quelque manière que ce soit la présente publication, *Marché du cannabis de l'Ontario : les chiffres (1^{er} janvier au 31 décembre 2024)*, ou toutes les données qui y sont utilisées, en tout ou en partie, sans le consentement écrit préalable de l'OCS. Ladite publication est destinée à des fins d'orientation et de renseignements d'ordre général uniquement. Elle ne doit en aucun cas être considérée comme une forme de rapport financier ou comme une recommandation d'achat, de vente ou de consommation de l'un des produits énumérés. Les données fournies n'ont pas été vérifiées et n'ont pas été rapprochées des données officielles de l'OCS. L'OCS ne peut par conséquent être tenue responsable de l'utilisation éventuelle de cette publication.

This document is also published in English.
Available on OCS.ca.

The background of the image is a high-angle, aerial photograph of a vast cannabis cultivation facility. The land is divided into numerous rectangular plots, each filled with healthy, green cannabis plants. The rows are perfectly aligned, creating a pattern of green and brown that stretches across the entire frame. The lighting suggests a bright, sunny day, casting soft shadows that emphasize the texture of the plants and the boundaries of the plots.

EN BREF

**LES MAGASINS
DE VENTE DE CANNABIS
AUTORISÉS DE
L'ONTARIO ONT VENDU
PRESQUE 409 MILLIONS
DE GRAMMES DE
CANNABIS TESTÉ,
TRAÇABLE ET LÉGAL EN
2024, POUR UN CHIFFRE
D'AFFAIRES DE PLUS
DE 2,15 MILLIARDS
DE DOLLARS.**



Ventes totales dans les magasins de vente de cannabis autorisés en Ontario

2 154 430 937 \$



Nombre total d'unités expédiées aux magasins de vente de cannabis autorisés à travers l'Ontario

106 691 440



Nombre d'unités de gestion des stocks (UGS) de produits actifs en Ontario

5 192



Prix de gros moyen par gramme (fleurs séchées)*

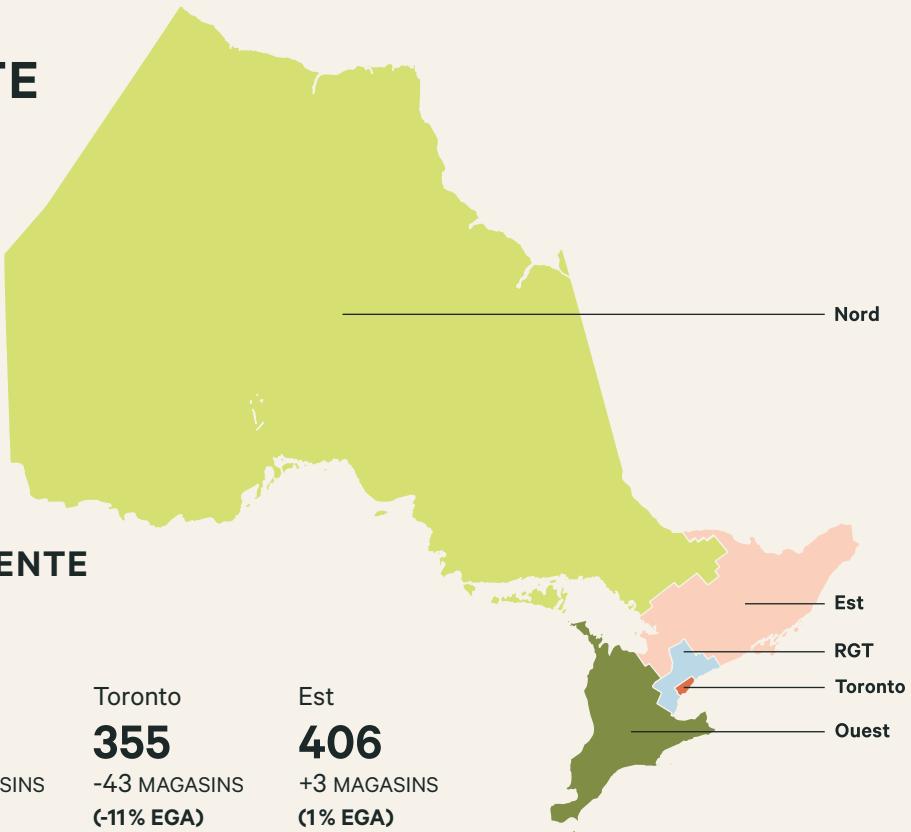
3,81 \$

NOMBRE TOTAL DE MAGASINS DE VENTE DE CANNABIS AUTORISÉS EN ONTARIO

1720

+6 MAGASINS

0 % EGA*



NOMBRE DE MAGASINS DE VENTE DE CANNABIS AUTORISÉS PAR RÉGION

Ouest	Nord	RGT	Toronto	Est
542	148	269	355	406
-2 MAGASINS (0 % EGA)	+8 MAGASINS (6 % EGA)	+40 MAGASINS (17 % EGA)	-43 MAGASINS (-11 % EGA)	+3 MAGASINS (1 % EGA)

DYNAMIQUE DU MARCHÉ



MAGASINS MIS EN SERVICE ET HORS SERVICE

Nombre de magasins de vente de cannabis autorisés mis en service**
234
(-15 % EGA)

Nombre de magasins de vente de cannabis autorisés mis hors service
214
(52 % EGA)

*Glossaire en page 19.

**Nombre de magasins de vente de cannabis autorisés mis en service dans le cadre des affaires avec l'OCS. Ce chiffre ne représente pas le nombre net de nouvelles ouvertures de magasins.



Le centre de distribution de l'OCS a expédié *432 495 489 grammes* de cannabis aux magasins de vente de cannabis autorisés de l'Ontario, soit *une augmentation de 16 % en glissement annuel*.

UNITÉS DE PRODUITS EXPÉDIÉS AUX MAGASINS DE L'ONTARIO

106 691 440

(14 % EGA)

UNITÉS DE PRODUITS EXPÉDIÉS AUX MAGASINS PAR RÉGION

Ouest

31 372 662

↑ de 27 235 484

(15 % EGA)

Toronto

22 837 917

↑ de 21 765 249

(5 % EGA)

Nord

8 738 908

↑ de 7 575 887

(15 % EGA)

Est

25 344 422

↑ de 22 715 986

(12 % EGA)

RGT

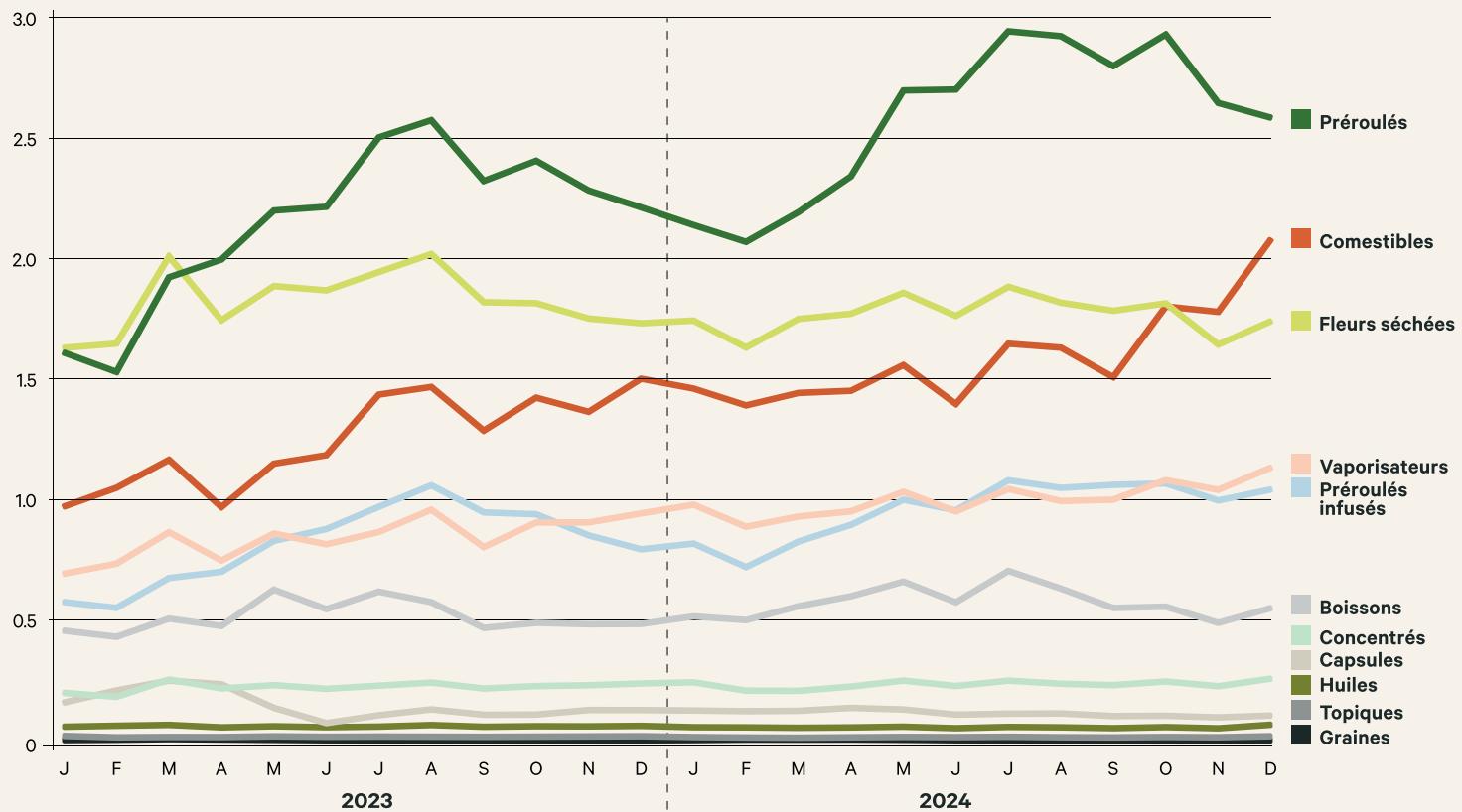
18 397 531

↑ de 14 624 350

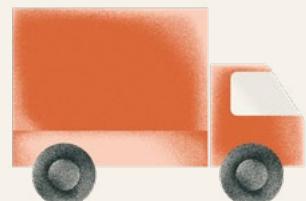
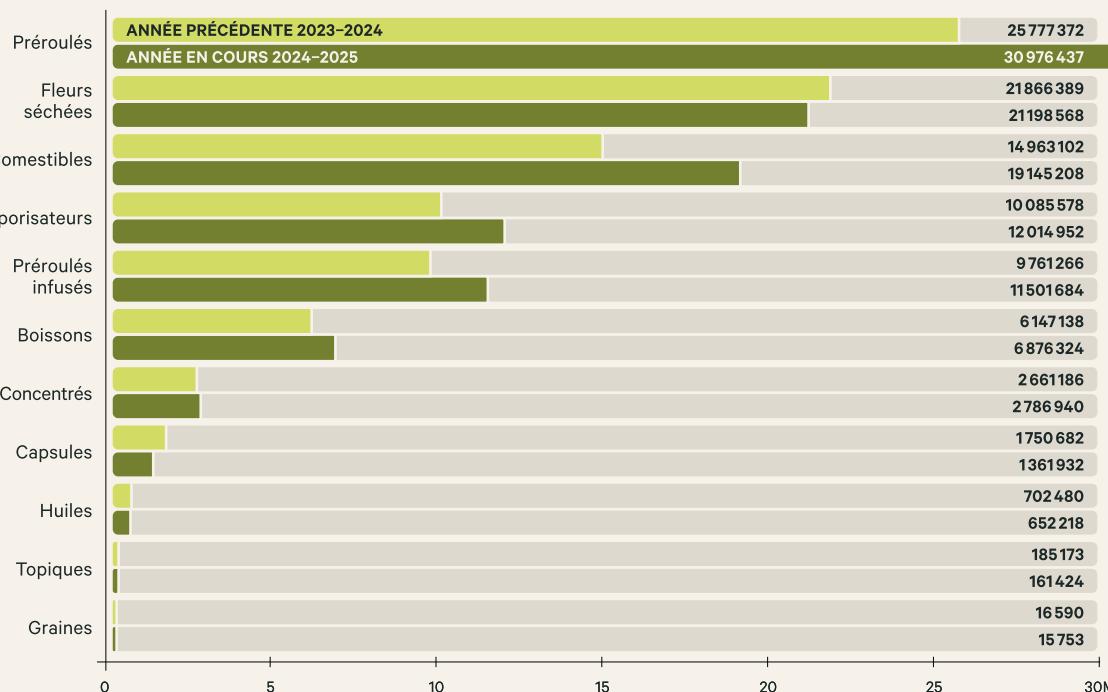
(26 % EGA)



UNITÉS DE PRODUITS DISTRIBUÉES AUX MAGASINS PAR MOIS



UNITÉS DE PRODUITS DISTRIBUÉES AUX MAGASINS PAR CATÉGORIE



Total des livraisons effectuées aux magasins

70 057

(4 % EGA)

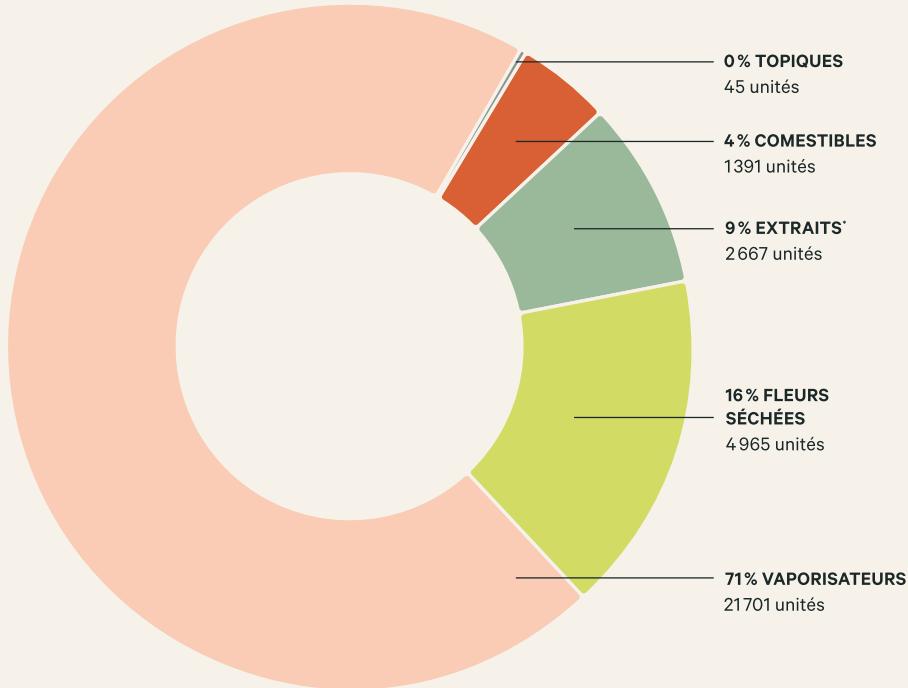
Nombre moyen de livraisons aux magasins par semaine

1340

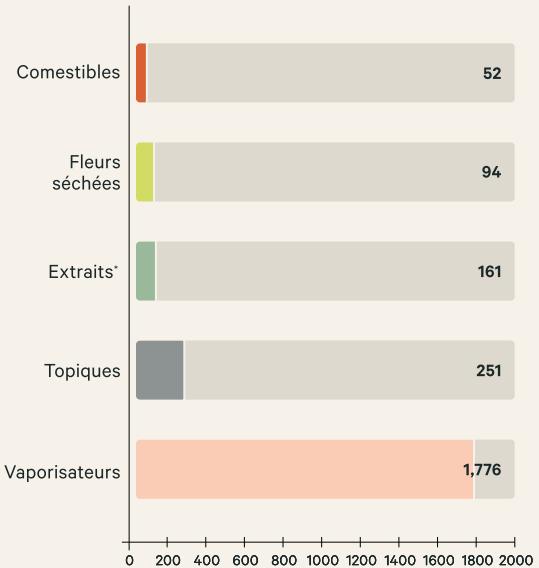
Nombre moyen de livraisons quotidiennes aux magasins

191

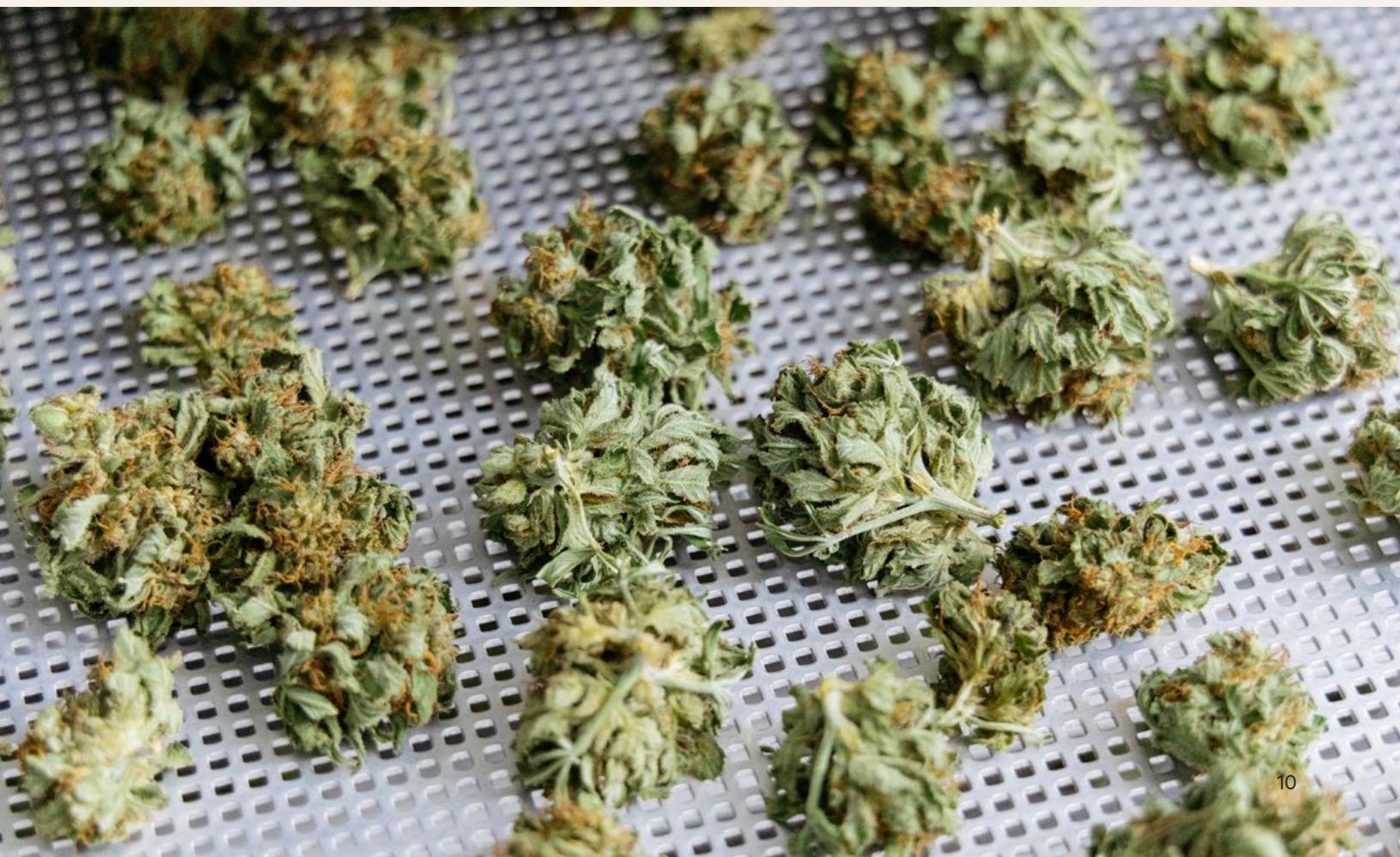
NOMBRE DE PLAINTES DE PRODUITS PAR CATÉGORIE



NOMBRE DE PLAINTES PAR MILLION D'UNITÉS (PPMU) PAR CATÉGORIE



*Comprend les préroulés infusés



TOTAL DES UGS DE PRODUITS ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2024

5 192

NOMBRE D'UGS AJOUTÉES ET SUPPRIMÉES

3 380

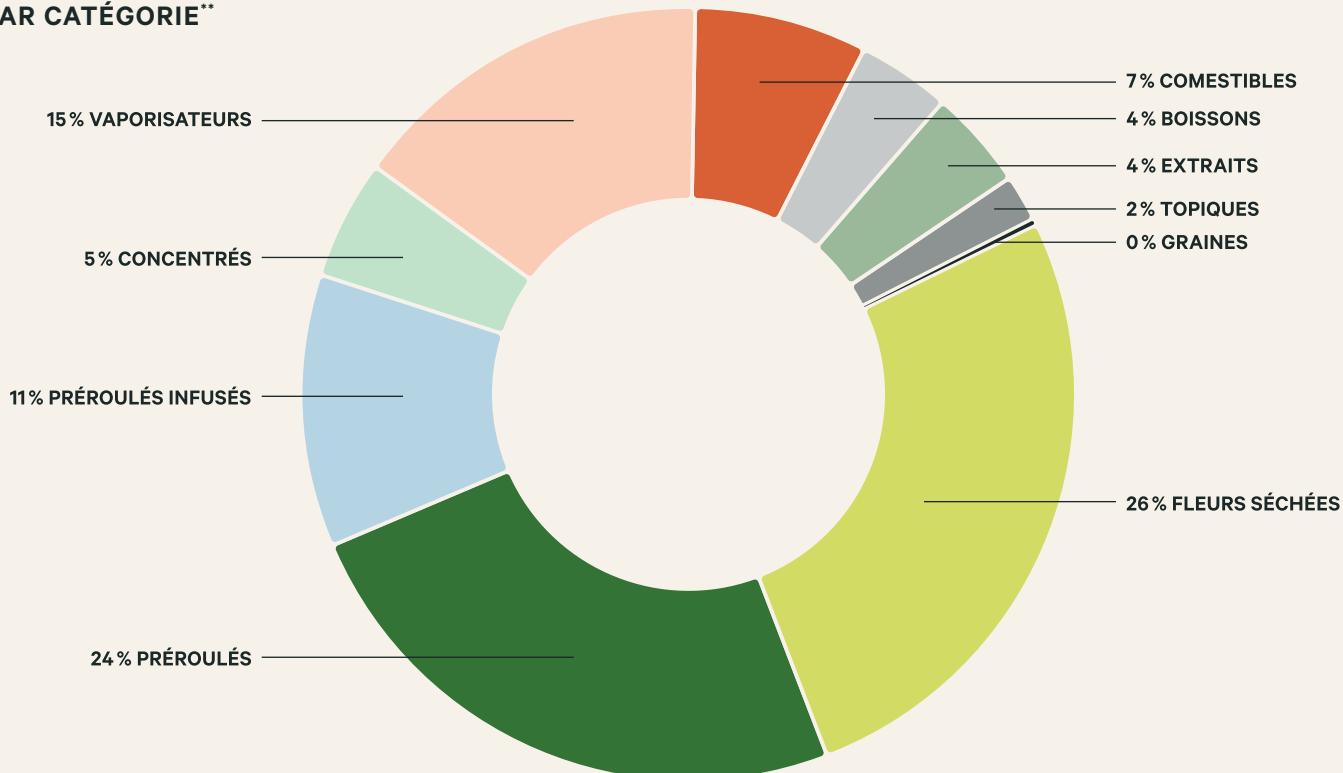
Nouvelles UGS ajoutées

2 171

UGS supprimées*



NOMBRE D'UGS ACTIVES AJOUTÉES PAR CATÉGORIE**



*La plupart des UGS sont supprimées à la demande des Producteurs agréés dans le cadre de leurs processus internes de rationalisation des UGS.

**Valeurs arrondies au nombre entier le plus proche. Les accessoires sont exclus.



VENTES TOTALES

Grammes totaux de cannabis vendus

408 882 351 g

19,7 % d'augmentation EGA,
par rapport aux 341887 870 g vendus en 2023

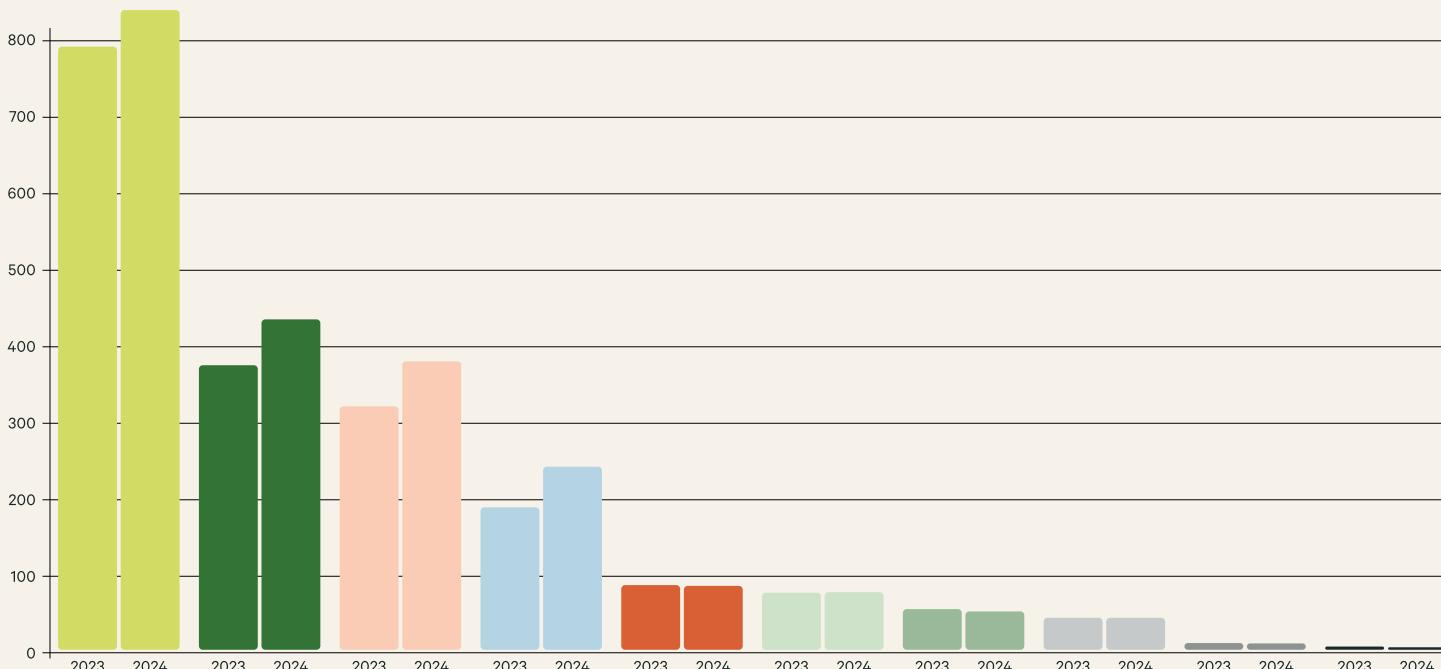
Valeur totale des ventes légales du cannabis

2 154 430 937 \$

11,3 % d'augmentation EGA,
par rapport à 1 936 086 350 \$ en 2023

VENTES AU DÉTAIL PAR CATÉGORIE

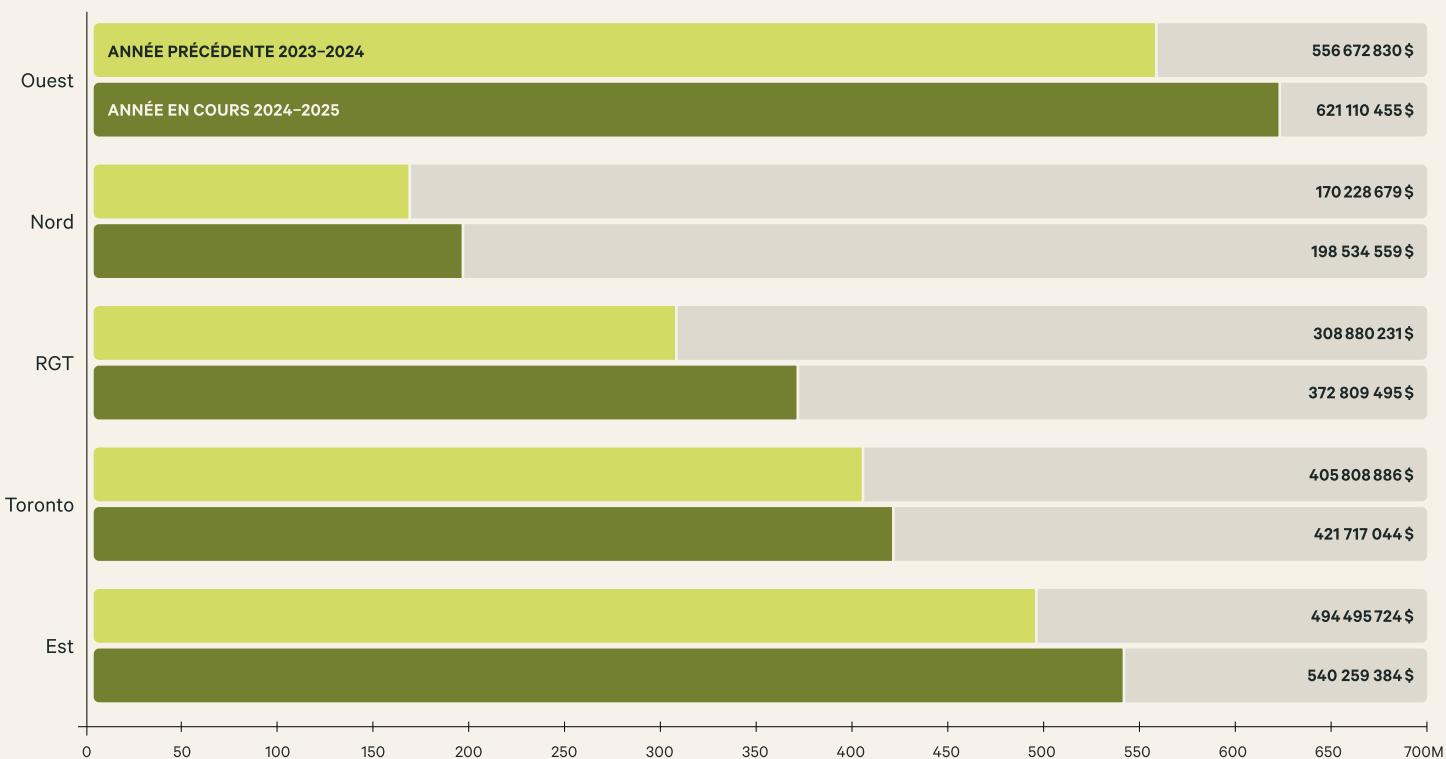
\$ MILLIONS



FLEURS SÉCHÉES	PRÉROULÉS	VAPORISATEURS	PRÉROULÉS INFUSÉS	COMESTIBLES	CONCENTRÉS	EXTRAITS	BOISSONS	TOPIQUES	GRAINES
84 % Fleurs entières 705 349 407 \$	99 % Paquets d'une seule souche 431 623 787 \$	76 % Cartouches à filetage 510 290 774 774 \$	99 % Paquets d'une seule souche infusée 242 390 733 \$	90 % Confiseries molles 38 126 883 \$	50 % Haschisch 77 054 838 \$	37 % Huiles en bouteille 17 958 409 \$	96 % Boissons froides 36 721 494 \$	89 % Lotions et crèmes 5 226 511 \$	100 % Paquets de graines 601 265 \$
14 % Fleurs moulues 118 943 316 \$	<1 % Paquets d'échantillons 1 571 273 \$	22 % Stylos jetables 83 200 097 \$	1 % Paquets d'échantillons infusés 2 152 843 \$	8 % Chocolat 7 021 854 \$	27 % Résine et colophane 20 616 792 \$	27 % Capsules molles 13 418 304 \$	4 % Boissons désalcoolisées 1 387 020 \$	11 % Bain et douche 624 027 \$	
2 % Paquets de variétés 15 937 152 \$		2 % Cartouches à usage exclusif 6 364 178 \$	2 % Produits de pâtisserie et d'épicerie fine 1 358 639 \$	12 % Ambre de cannabis 9 195 205 \$	19 % Extras ingérables 9 520 522 \$	<1 % Boissons chaudes 219 907 \$		<1 % Boissons chaudes 219 907 \$	
		<1 % Kits à usage exclusif 483 585 \$	<1 % Confiseries dures 143 367 \$	7 % Distillats 5 174 534 \$	16 % Capsules et comprimés 7 424 712 \$				
		<1 % Kits de filetage 510 1 327 \$		3 % Kief et Sift 1 969 629 \$		1 % Atomiseurs oraux 548 051 \$			
				<1 % Isolats 736 228 \$					
				<1 % Cire 590 274 \$					

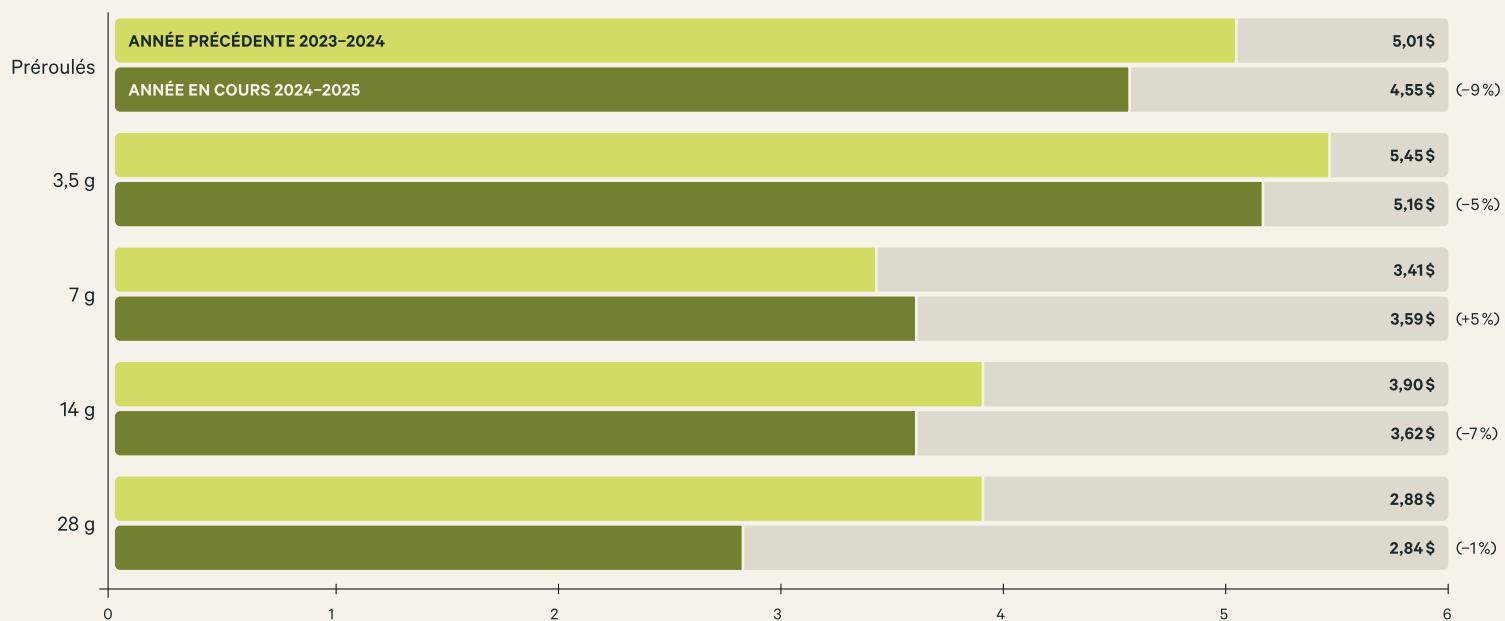


VENTES AU DÉTAIL PAR RÉGION \$ MILLIONS



En moyenne, le prix de gros par gramme de fleurs séchées* en Ontario est de 3,81 \$.

PRIX DE GROS PAR GRAMME (FLEURS SÉCHÉES) \$ PAR FORMAT



L'OCS fixe les prix de gros de vente de cannabis autorisé dans les magasins. La classification d'UGS disponibles dans différents niveaux de prix peut entraîner des variations de prix par gramme, selon le format. Ces prix de gros servent également à fixer les prix pour le consommateur final.

sur [OCS.ca](https://ocs.ca). En Ontario, les magasins de vente de cannabis autorisés fixent leurs propres prix. Par conséquent, les prix peuvent varier d'un type de produit à l'autre, d'un magasin à l'autre.

*Prix de gros moyen pondéré par gramme, sans TVH, incluant les fleurs séchées et les préroulés.

CINQ PREMIÈRES MARQUES PAR CATÉGORIE EN UNITÉS VENDUES

FLEURS SÉCHÉES



PRÉROULÉS



PRÉROULÉS INFUSÉS



VAPORISATEURS



CONCENTRÉS



COMESTIBLES



BOISSONS



HUILES



CAPSULES



TOPIQUES



GRAINES



PRÉFÉRENCES DES CONSOMMATEURS ONTARIENS EN MATIÈRE D'ACHATS



72 %

disent que le légal est meilleur

70 %

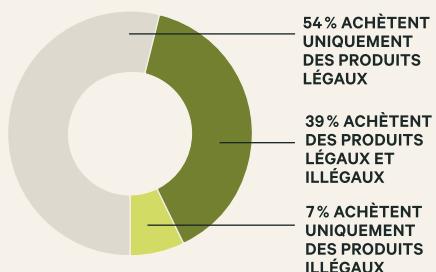
ont une plus grande confiance dans la qualité et la cohérence du légal

74 %

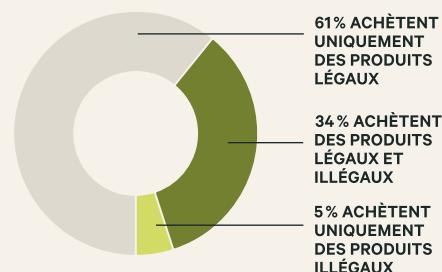
estiment que le légal est plus sûr

Il y a une augmentation notable du pourcentage d'Ontariens déclarant n'acheter que du cannabis légal en 2024.

2023



2024



LES ONTARIENS PRÉFÈRENT ACHETER DANS DES MAGASINS DE VENTE DE CANNABIS AUTORISÉS.

65 % des Ontariens d'âge adulte déclarent que leur mode d'achat préféré est sur place, dans un magasin de vente de cannabis autorisé, contre 56 % en 2023.

Les deux principaux avantages de l'achat en magasin, selon les consommateurs:

- la commodité de l'emplacement;
- le personnel compétent.

Les Ontariens d'âge adulte *continuent de se tourner vers les canaux d'achat légaux.*



TERMES GÉNÉRAUX

UGS actives: Produits disponibles à la vente dans le catalogue de l'OCS, offert soit par l'inventaire, soit par le biais d'une exécution en flux continu.

Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO): La Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) délivre des licences aux exploitants de magasins de détail admissibles et réglemente la vente de cannabis dans les magasins de vente de cannabis autorisés de l'Ontario. Elle établit des normes opérationnelles pour les exploitants de magasins de détail autorisés afin qu'ils respectent la *Loi de 2018 sur la licence de cannabis* et ses règlements. Ces normes sont décrites dans le Guide de réglementation de la vente au détail du cannabis de l'AGCO. La CAJO tient à jour une carte de tous les [magasins de détails autorisés](#) en Ontario.

Magasin de vente de cannabis autorisé: En Ontario, les consommateurs peuvent légalement acheter du cannabis en personne uniquement dans les magasins de vente de cannabis autorisés par la CAJO. Les magasins de vente de cannabis autorisés disposent de locaux et peuvent offrir des services de commande en ligne pour livraison ou cueillette sur place. Ces magasins sont identifiables par le sceau provincial de vente au détail noir et blanc affiché à l'extérieur de l'entrée du magasin.

Sceau provincial de vente au détail: Les magasins de vente de cannabis autorisés en Ontario doivent afficher un sceau provincial de vente au détail à un endroit visible à l'extérieur de l'entrée publique. Le sceau doit mesurer au moins 17 cm de large et 20 cm de long. Cela permet aux consommateurs d'identifier facilement la vitrine d'un détaillant légal. Le sceau provincial de vente au détail doit également figurer sur les sites Web de vente au détail des magasins de vente de cannabis autorisés.

Catégorie de produit: Désigne le type de produit du cannabis (par exemple, les fleurs séchées, les vaporisateurs et les comestibles).

Plaintes par million d'unités (PPMU): La PPMU offre à l'OCS un moyen normalisé d'évaluer et de suivre les plaintes reçues pour un produit ou une UGS en particulier, par rapport au nombre d'unités vendues au cours d'une période définie.

RGT: La région du Grand Toronto (RGT) fait référence aux divisions de recensement suivantes, hormis celle de Toronto : Durham, York, Peel et Halton.

Canaux d'achat légaux: Au Canada, les provinces et les territoires sont responsables d'établir leurs propres règles concernant, entre autres, la vente du cannabis et l'emplacement des points de vente. En Ontario, le cannabis récréatif légal ne peut être acheté que par des adultes âgés de 19 ans et plus et uniquement dans les magasins de vente de cannabis autorisés par la CAJO et en ligne sur le site OCS.ca. Il est illégal d'acheter du cannabis auprès de sources non autorisées. Les consommateurs adultes peuvent rechercher le sceau de vente au détail de cannabis pour identifier facilement la vitrine d'un détaillant légal.

Producteur agréé: Un producteur agréé est une organisation autorisée par Santé Canada à exercer des activités liées au cannabis, notamment la culture, la transformation, la recherche et le développement, ainsi que la vente de cannabis à des fins médicales et non médicales. Santé Canada tient à jour une liste complète des [cultivateurs, transformateurs et vendeurs de cannabis autorisés en vertu de la Loi sur le cannabis](#).

Selon la loi, l'OCS n'achète du cannabis qu'auprès de producteurs agréés autorisés par Santé Canada à vendre du cannabis pour le marché récréatif légal.

OCS.ca: Plateforme de commerce électronique en ligne de la province qui fournit des produits de cannabis autorisés aux consommateurs âgés de 19 ans et plus partout en Ontario. OCS.ca donne la priorité à l'éducation du public par le biais d'initiatives telles que le [Cannabis rendu clair](#), qui aide les nouveaux consommateurs et ceux plus expérimentés à en apprendre davantage sur le cannabis récréatif et sa consommation responsable.

Centre de distribution de l'OCS: Entrepôt de 220 000 pieds carrés de l'OCS, exploité par Domain Logistics à Guelph, en Ontario. Il fonctionne 24 heures sur 24, sept jours sur sept, et livre partout dans la province.

Magasins mis hors service: Détenteurs d'une autorisation de magasin de vente au détail qui se sont engagés auprès de l'OCS et qui ont terminé le processus d'intégration pour devenir clients de l'OCS pour un lieu spécifique. Cela inclut les établissements qui n'ont pas encore ouvert et les comptes créés pour les nouveaux propriétaires d'établissements existants.

Magasins mis en service: Détenteurs d'une autorisation de magasin de vente au détail qui se sont engagés auprès de l'OCS et ont terminé le processus d'intégration pour devenir clients de l'OCS pour un lieu spécifique. Cela inclut les établissements qui n'ont pas encore ouvert et les comptes créés pour les nouveaux propriétaires d'établissements existants.

Société ontarienne du cannabis (OCS): La Société ontarienne du cannabis (OCS) est un organisme de la Couronne appartenant exclusivement à la province de l'Ontario qui exploite la plus grande organisation légale et centralisée de vente en gros de cannabis au monde. Elle offre aux Ontariens âgés de 19 ans et plus un accès sûr à des produits de cannabis récréatif testés et traçables. L'OCS a pour mission d'offrir une option de recharge compétitive au marché illégal, de promouvoir une industrie du cannabis socialement responsable et de reverser ses bénéfices à la population de l'Ontario. La mission de l'OCS est de permettre un marché du cannabis dynamique grâce à une expérience client exceptionnelle, fondée sur la sélection, le service et la qualité.

Prix par gramme (fleurs séchées): Représente le prix de gros moyen par gramme de fleurs séchées vendues par l'OCS aux magasins de cannabis autorisés en Ontario. Ce prix ne représente pas le prix de détail moyen des fleurs séchées; les magasins de vente de cannabis autorisés peuvent fixer les prix des produits à leur entière discréction.

Région: Cinq zones géographiques classées en fonction de leur emplacement, qui forment ensemble la province de l'Ontario : région de l'Est, région du Grand Toronto, région du Nord, région de Toronto et région de l'Ouest.

Chaque région est composée de diverses divisions de recensement telles que définies par Statistique Canada. Par exemple, la région Ouest comprend les divisions de recensement suivantes : Dufferin, Wellington, Hamilton, Niagara, Haldimand-Norfolk, Brant, Waterloo, Perth, Oxford, Elgin, Chatham-Kent, Essex, Lambton, Middlesex, Huron, Bruce, Grey et Manitoulin.

Exclusivité des détaillants (En flux continu): Le terme «En flux continu» fait référence à un modèle de distribution de l'OCS dans lequel les magasins de cannabis autorisés peuvent commander des produits à partir d'un catalogue élargi d'articles qui ne sont pas stockés dans le centre de distribution de l'OCS. Ces articles sont expédiés du producteur autorisé au centre de distribution de l'OCS, où ils sont emballés et expédiés au détaillant. Les produits en transfert sont exclusifs aux détaillants et ne sont pas disponibles à l'achat sur OCS.ca.

Stocké: Stocké est une désignation de l'OCS pour les produits qui sont physiquement stockés et gardés en inventaire au centre de distribution de l'OCS avant d'être vendus. Les articles désignés comme étant en stock sont mis en vente dans les magasins de cannabis autorisés par l'intermédiaire du portail interentreprises de l'OCS et aux adultes de l'Ontario à travers le site OCS.ca.

Unité de gestion des stocks (UGS): Une unité de gestion des stocks (UGS) représente un produit (dans ce cas, un produit légal à base de cannabis) et constitue l'unité de mesure selon laquelle le stock est géré.

Sous-catégorie de produit: Désigne un type de produit spécifique au sein d'une catégorie de produits (par exemple, la fleur entière et la fleur moulue sont des sous-catégories des fleurs séchées).

Unités: Désigne les produits de cannabis individuels d'un format défini disponibles à la vente. Cette information indique la quantité d'un produit particulier ou d'une UGS en stock, son taux de vente, etc.

Prix de gros: Le montant payé à l'OCS (le vendeur) par un magasin de vente de cannabis autorisé (l'acheteur) pour des marchandises fournies.

En glissement annuel (EGA): Période définie utilisée pour comparer les résultats séquentiels d'une année à l'autre.

TYPES DE PRODUITS

Boissons: Disponibles dans une grande variété de formats, les boissons infusées au cannabis comprennent des sodas prêts à boire, des limonades et d'autres boissons aromatisées, des sachets de thé et du chocolat chaud.

Concentrés: Les concentrés sont des formes puissantes de cannabis disponibles dans une variété de formats solides et liquides. Ils sont fabriqués en séparant les ingrédients actifs tels que les cannabinoïdes, les terpènes et les flavonoïdes du matériel végétal, tels que les fleurs, les feuilles et les tiges. Les distillats, le haschisch, le kief, l'ambre du cannabis et la cire en sont des exemples.

Fleurs séchées: Les fleurs séchées sont la matière végétale du cannabis qui a été traitée puis séchée et prête à être fumée ou vapotée. Les exemples incluent la fleur entière et la fleur moulue.

Comestibles: Les comestibles sont des produits à base de cannabis destinés à être ingérés, c'est-à-dire qu'ils sont consommés de la même manière que des aliments. Les produits comprennent les bonbons mous et durs, le chocolat et les produits de pâtisserie.

Extraits: Les extraits de cannabis sont obtenus par séparation (extraction) des principes actifs du cannabis à l'aide de solvants. Après l'extraction, ils peuvent également

GLOSSAIRE

être combinés à une huile porteuse pour préparer les extraits à l'ingestion. Il s'agit par exemple de produits tels que les capsules, les huiles en bouteille, les capsules molles et les atomiseurs oraux.

Préroulés infusés: Les préroulés infusés sont des joints préroulés qui ont été infusés avec un concentré de cannabis.

Préroulés: Les préroulés sont des joints assemblés et roulés par un producteur agréé destinés à être achetés dans un format prêt à la consommation.

Topiques: Les topiques sont des produits tels que les lotions et les huiles qui ont été infusés avec des extraits de cannabis et destinés à être appliqués sur la surface externe du corps, y compris les cheveux, la peau et les ongles.

Vaporisateurs: Les vaporisateurs sont des appareils utilisés pour vapoter du cannabis. Ces accessoires alimentés par des batteries peuvent être achetés sous la forme de produits jetables tout-en-un ou de cartouches qui s'adaptent aux batteries rechargeables. À l'intérieur des vaporisateurs et des cartouches jetables se trouve le cannabis qui est consommé par vapotage; il s'y présente sous forme liquide, tel qu'un distillat, un extrait à spectre complet ou de la résine vivante.

La présente publication est un recueil de renseignements sur l'industrie du cannabis autorisé en Ontario du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. Les données recueillies auprès de diverses sources donnent un aperçu de l'accès au cannabis autorisé, de l'étendue de la classification, du volume et des ventes, de la recherche sur les consommateurs et d'autres éléments qui permettent au public d'avoir une vue d'ensemble de la santé du secteur du cannabis autorisé de l'Ontario.

SOURCES

VENTES PAR CATÉGORIE / SOUS-CATÉGORIE :

Rapports des détaillants agréés de la CAJO

TENDANCES RÉGIONALES DES VENTES :

Ventes totales (\$) par région (en glissement annuel)

Rapports des détaillants agréés de la CAJO

Volume total des ventes par région (en glissement annuel)

Rapports des détaillants agréés de la CAJO

COMPORTEMENT DU CONSOMMATEUR :

Recherche commandée par le Conseil auprès d'Ontariens d'âge adulte

TOUS LES AUTRES POINTS DE DONNÉES :

Sources internes multiples

